

Année académique 2025 - 2026

Département de la Santé et des Technologies Médicales

# Bachelier : technologue en imagerie médicale

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: sante-gilly@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 Intégrer les pathologies en imagerie médicale							
Ancien Code	PATI2B13TI	Caractère	Obligatoire				
Nouveau Code	CATI2130						
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	90 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Arnaud VERROKEN (verrokena@helha.be)						
Coefficient de pondération		70					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

# 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement propose à l'apprenant une étude des principales pathologies générales et spéciales (chirurgicales).

# Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
  - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
  - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
  - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
  - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives** 
  - 3.3 Participer à la démarche qualité
  - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 Concevoir les modalités de réalisation des examens et/ou traitements sur base de la prescription médicale
  - 4.1 Collecter l'ensemble des données liées au patient, à sa ou ses pathologies et à l'examen prescrit
  - 4.2 Etablir la liste des interventions spécifiques en utilisant les normes et les protocoles
  - 4.3 Evaluer la pertinence de son analyse, et proposer d'éventuels réajustements
- Compétence 5 Assurer une communication professionnelle
  - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
  - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
  - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
  - 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- Compétence 6 Effectuer les divers examens et participer aux traitements repris dans la liste d'actes autorisés
  - 6.1 Préparer le patient en vue de l'examen ou du traitement
  - 6.2 Adapter sa prise en charge à l'état du patient et à sa capacité de collaborer
  - 6.3 Préparer, réaliser et surveiller l'administration de substances médicamenteuses à but diagnostique et/ou thérapeutique

- 6.4 Contrôler, préparer et utiliser les appareils requis
- 6.5 Assurer le suivi de l'examen surveillance et conseils
- 6.6 Assister le médecin lors de techniques invasives, d'examens ou de traitements particuliers

# Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'apprenant sera capable

- de décrire les symptômes et signes cliniques et les éléments permettant le diagnostic des principales pathologies médicales et chirurgicales.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PATI2B13TIA Pathologies générales et pathologies spéciales

90 h / 7 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

# 4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PATI2B13TIA Pathologies générales et pathologies spéciales

70

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

# Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arythmétique pondérée des notes finales obtenues lors des différentes évaluations des activités d'apprentissage. Une évaluation est réalisée pour chaque intervenant.

#### Exceptions:

- 1. En cas de note inférieure à 8/20 pour une ou plusieures évaluations des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arythmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres évaluations des activités d'apprentissage composant l'UE).
- 2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités.

En cas d'ajournement pour l'UE, à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter au Q3 l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

# Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).



Année académique 2025-2026

Département de la Santé et des Technologies Médicales

# Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: sante-gilly@helha.be

# 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologies générales et pathologies spéciales							
Ancien Code	15_PATI2B13TIA	Caractère	Obligatoire				
Nouveau Code	CATI2131						
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	90 h				
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	Arnaud VERROKEN (verrokena@helha.be)						
Coefficient de pondération		70					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

# 2. Présentation

## Introduction

Cette activité d'apprentissage donne les bases de la pathologie : Pathologie médicale et chirurgicale, Pathologie ostéo-articulaire, Pathologie gynéco-obstétricale. Elle comporte également un complément d'anatomie (anatomie neurologique).

# Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant possèdera une connaissance de base de la pathologie

# 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

### Pathologie médicale et chirurgicale (Dr Barvaux) :

Avant-propos

Eléments de sémiologie médicale et chirurgicale

Eléments de biologie clinique

Pathologies respiratoires

Pathologies cardio-vasculaires

Pathologies digestives

Pathologies endocriniennes

Pathologies rénales et urinaires

Pathologies neurologiques

## Pathologie ostéo-articulaire (Mr Verroken et DR. Fenzy) :

Généralités en orthopédie et traumatologie (Les différentes formes de traumatismes et leurs spécificités)

Les différents traitements en orthopédie et traumatologie

Les complications à court, moyen et long terme)

Les pathologies orthopédiques et traumatologiques régionales (définition, classification, traitements, complications...) : le membre supérieur, le membre inférieur, le rachis, le crâne

# Pathologie gynéco-obstétricale (Mme Derudder) :

L'accouchement

Les fibromes

L'endométriose Le cancer du col utérin Le cancer du sein L'infertilité

# Démarches d'apprentissage

Cours magistral avec support PPT PPT commentés

# Dispositifs d'aide à la réussite

Proposition de questions-types Explications sur sollicitation des étudiants SAR à disposition dans l'établissement

# Sources et références

Harrison T.R., Principes de Médecine Interne, Médecine-Sciences, Flammarion, 5ème édition française, Paris, 1992 Collège Français des chrurgiens orthopédistes et traumatologues, collège de chirurgie pédiatrique, Orthopédie et traumatologie de l'adulte et de l'enfant, Montpellier, Sauramps médical, 2008 Site internet: Lerat orthopédie, faculté de Lyon.

VITTE et CHEVALLIER, Neuro-anatomie, 2ème édition, Médecine-Sciences, Flammarion, 2008 HASBOUN, neuro@nat – l'enseignement de la neuroanatomie par l'image, CHU Pitié-Salpétrière, Université Pierre et Marie Curie, Paris : site internet : http://www.chups.jussieu.fr/ext/neuranat/

Bibliographie annexe présentée dans les ppt des AA

# Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentations PPT Ouvrages (et site internet) de référence

# 4. Modalités d'évaluation

### **Principe**

Module Pathologie médicale et chirurgicale (Dr Barvaux) : examen écrit

Module Pathologie ostéo-articulaire (Mr Verroken et Dr Fenzy) : examen écrit

Module Pathologie gynéco-obstétricale (Mme Derudder) : Q1+Q2 travail écrit selon les modalités transmises par l'enseignante avec présentation orale au dernier cours. Travail écrit à remettre le jour de la présentation orale en version papier. Présence obligatoire lors de la présentation orale.

Modalités Q3 : travail écrit individuel selon les modalités transmises par l'enseignante à remettre le premier jour de la session via connected .

## **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs + Exe	100	Tvs + Exe	100

Tvs = Travail de synthèse, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 70

# Dispositions complémentaires

Les principes d'évaluation ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Cette activité d'apprentissage est en lien direct avec les fondements de notre discipline professionnelle et est en lien avec la maîtrise à acquérir pour agir de manière sécuritaire en stage. L'étudiant est tenu de présenter un niveau de maîtrise minimale suffisant pour l'ensemble des contenus de l'AA divisés en 3 modules (Pathologie médicale et chirurgicale, Pathologie ostéo-articulaire, Pathologie gynéco-obstétricale).

L'évaluation de cette Activité d'Apprentissage s'établit sur base d'un bilan de compétences réalisé en concertation avec l'ensemble des intervenants de l'AA. Les résultats de chaque module compris dans l'AA fonctionnent comme des indicateurs de l'acquisition des compétences.

Lorsque la note de chaque module est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne arythmétique pondérée.

Lorsqu'un ou des modules présentent une note d'insuffisance inférieure à 8/20, le seul sera appliqué : la note de l'AA sera la note d'échec si échec unique ou la notes la plus basse si échecs multiples.

## Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).